

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1009 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1009

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par dé cret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-982 du 2 juin 1947 rendant applicables aux territoires relevant du mi nistère de la France d'outre-mer les dispo sitions du titre 1er de la loi n° 145 du 4 mars 1943 relative aux sociétés par ac tions. (J. O. IL F. du 3 juin 1947, page 5117.)

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordi naire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission: L'inspecteur des affaires administratives, LIURETTE.